



**ACADÉMIE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de l'académie de Paris**

**Direction de l'académie**

DASEN écoles-collèges

Affaire suivie par :

CPD EPS – bureau 1045

Tél : 01 44 62 42 16 / 42 20

Mél : [ce.cpdeps@ac-paris.fr](mailto:ce.cpdeps@ac-paris.fr)

12, Boulevard d'Indochine

CS 40 049

75933 Paris Cedex 19

Paris, le 9 juillet 2021

Le directeur académique des services de  
l'éducation nationale chargé des écoles et  
des collèges

à

Mesdames et Messieurs  
les Inspecteurs chargés de circonscription

Mesdames et Messieurs les  
conseillers pédagogiques

Mesdames et Messieurs les  
directeurs d'école, les instituteurs  
et les professeurs des écoles, les  
professeurs de la Ville de Paris  
en EPS et les EAPS  
d'enseignement de la natation.

## **21AN0112**

**Objet : Education physique et sportive à l'école primaire : circulaire EPS 2021- 2022**

**Références :**

L'EPS, représente le 3<sup>ème</sup> volume horaire d'enseignement à l'école, conformément aux instructions officielles. Elle contribue pleinement au socle commun de connaissances, de compétences et de culture. De par ses enjeux, l'EPS occupe une place privilégiée dans le croisement entre les enseignements et dans la mise en œuvre des parcours santé, citoyen et éducation artistique et culturelle. C'est dans ce cadre que s'inscrivent les priorités nationales :

- Favoriser l'apprentissage de la natation dès la maternelle
- Déployer le label Génération 2024
- Permettre de circuler à vélo en réelle autonomie à l'entrée au collège
- Inciter à une activité physique quotidienne de 30 minutes grâce au dispositif « 30 APQ »

La mission EPS 1<sup>er</sup> degré accompagne la mise en œuvre de ces priorités sur l'Académie de Paris.

L'élaboration de l'enseignement de l'EPS nécessite une concertation entre professionnels afin que les élèves bénéficient du temps d'apprentissages qui leur est dû. Cette concertation sera inscrite à l'ordre du jour d'un conseil des maîtres dès la rentrée.

Vous voudrez bien organiser ce temps de réflexion afin de traiter :

- La programmation EPS de l'école et le planning d'occupation des locaux.
- Le projet d'enseignement de la natation.

Vous vous appuyerez sur les dix points suivants dont vous trouverez le contenu détaillé en lien sur les titres renvoyant au site EPS.

### **1- Programmes et horaires en EPS**

Les programmes de la maternelle au cycle 3 permettent à l'élève d'apprendre à veiller à sa santé, à prendre des responsabilités pour devenir autonome, physiquement et socialement éduqué, à accéder aux valeurs morales et sociales. Ils contribuent à la formation du citoyen.

Un horaire global annuel de 108 heures à l'école élémentaire et la mise en œuvre d'une séance par jour à l'école maternelle sont préconisés. Les 3 heures hebdomadaires, en moyenne, sont le gage d'une pratique régulière.

A l'école élémentaire, à Paris, les professeurs des écoles et les PVP EPS enseignent l'EPS en collaboration et en complémentarité afin que les élèves bénéficient des 3h hebdomadaires.

On s'appuiera sur les programmes en vigueur et les ressources d'accompagnement publiées sur le site Eduscol, également en ligne sur le site EPS.

### **2- Programmation d'école et de classe**

La programmation d'école est conçue en équipe :

- En conformité avec les programmes en EPS ;
- En y intégrant, parmi les propositions EPS faites aux écoles, celles qui ont été retenues (actions académiques, rencontres USEP, Semaine Olympique et Paralympique (SOP), événements sportifs, journée Olympique, semaines sportives, actions de circonscription)

A partir de la programmation d'école et du planning d'occupation des locaux, élaborés en équipe et affichés en salle des maîtres, chaque enseignant élabore la programmation de sa classe.

A l'école élémentaire, ces programmations sont conçues en collaboration et complémentarité avec les PVP EPS.

Au cycle 3, la cohérence des propositions d'activités et des niveaux d'exigence est étudiée avec les professeurs de collègues lors des conseils écoles/collèges.

### **3- Natation**

Deux réunions sont consacrées à la natation, en présence des personnels concernés :

- La réunion organisée le vendredi 3 septembre 2021 par l'IEN responsable pédagogique du bassin ;
- Un conseil des maîtres à la rentrée.

La fiche « cadre de l'enseignement de la natation », garante du respect de la législation, sera retournée, immédiatement suite à la réunion, pour validation à l'IEN, responsable du bassin.

Une évaluation académique sera conduite en CM2 du 06 au 17 septembre 2021 et en fin de séquence CE2 et CM2.

### **4- Formation en EPS**

Des formations sont proposées :

- Stages inscrits au Plan Académique de Formation (Inscription via GAIA PAF)
- Formations académiques (inscriptions via GAIA Animation)
- Formations au sein des circonscriptions

### **5- Rencontres de classes donnant sens aux apprentissages**

Différents types de rencontres sont proposés. Elles contribuent à augmenter le temps d'EPS des élèves et donnent du sens aux apprentissages. Elles sont organisées dans la cadre de l'[USEP Paris](#).

#### **6- Contenus pédagogiques des activités EPS (APSA) et outils pour enseigner**

Des ressources sont disponibles sur le [site EPS de l'Académie de Paris](#) : des documents pédagogiques, des séquences d'enseignement de nombreuses activités et des aides à la programmation d'école et de classe.

#### **7- Le réseau de formateurs**

Vous trouverez sur le site EPS la répartition des missions des CPD EPS ainsi que la liste des conseillers pédagogiques en charge du dossier EPS dans chaque circonscription.

#### **8- Agréments des intervenants extérieurs**

L'intervention de personnels extérieurs à l'Education Nationale ou à la collectivité territoriale doit rester exceptionnelle et s'appuyer sur un projet particulièrement novateur. La procédure académique de validation de ces interventions est incontournable. La démarche et les formulaires sont à votre disposition sur le [site EPS de l'Académie de Paris](#).

#### **9- Textes en vigueur**

Les textes officiels (décrets, circulaires, notes de service) sont en lien sur le [site](#).

#### **10- Recommandations en cas de crise sanitaire**

Une crise sanitaire oblige à un aménagement de l'enseignement de l'EPS suivant des recommandations issues des protocoles sanitaires émis par le Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports.

Les recommandations académiques seront en ligne et actualisées le cas échéant sur le site EPS 1<sup>er</sup> degré, ainsi que des ressources pédagogiques spécifiques et adaptées à la situation.

Je vous remercie pour votre implication dans l'enseignement de l'EPS.

**Le directeur académique des services de l'éducation nationale  
chargé des écoles et des collèges**

signé

**Marc TEULIER**